Institution Ste Jeanne d'Arc
Aulnoye-Aymeries

HORAIRES

8h10-9h05
9h05-10h00
10h00-10h15 : récréation
10h15-11h10
11h10-12h05
12h05-13h00
13h00-13h55
13h55-14h50
14h50-15h45
15h45-16h00 : récréation
16h00-16h55
16h55-17h50

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint :
21 Octobre au 6 Novembre 2023 inclus

Noël :
23 Décembre au 08 Janvier 2024 inclus

Hiver :
24 Février au 11 Février 2024 inclus

Pâques :
20 Avril au 6 mai 2024 inclus

Eté :
08 Juillet 2023 après les cours

L'A.P.E.L.

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre est une instance de l'établissement à l'écoute des problèmes rencontrés par les familles. Vous pouvez la contacter via la messagerie Pronote.

COMMUNICATION ETABLISSEMENT/FAMILLES

La communication de toute la partie administrative (comptabilité, self, frais de scolarité s'effectuera via le compte Ecole Directe des familles:

www.ecoledirecte.com

NOUVEAUTE RENTREE 2023
Logiciel PRONOTE
Suivez sur cet espace les résultats scolaires, les absences, les retards, le cahier de texte, ainsi que les devoirs de votre enfant.

Pour vous connecter à cet espace, vous aurez un identifiant et un mot de passe avec des droits différents pour les élèves et les parents :

-Identifiant + mot de passe « ELEVE » seront distribués aux élèves en début d'année par leur PP

-Identifiant + mot de passe « FAMILLE » envoyés par sms aux parents la semaine de la rentrée.

REGLES DE VIE

Le règlement intérieur se trouve ci-après, il devra être signé par les parents et élèves puis un **exemplaire devra être rendu le jour de la rentrée à son professeur principal.**

Institution Ste Jeanne d'Arc
Aulnoye-Aymeries

PERMANENCE TELEPHONIQUE

Durant l'année, une permanence téléphonique est assurée de 08h à 12h et de 13h à 17h00.

Pendant la période des vacances, elle est assurée :

- Du 7 au 13 Juillet : de 08h à 12h et de 13h à 17h
- Fermé du 14/07 au 19/08 inclus
- A partir du 20 Août : de 08h à 12h et de 13h à 17h

CONTACTS

Chef d'établissement : M FETRE
Responsable Pôle Enseignement Supérieur (**daes@inst-jasc.fr**) Mme RAGONNEAU
CPE (**cpe@inst-jasc.fr**) M PARENT

Responsable section BTS MHR (**referent.btsmhr@inst-jasc.fr**) Mme LESNES
Responsables section BTS Tourisme (**referent.btsto@inst-jasc.fr**) Mr DEBRAUWER
Responsables section BTS Diététique (**referent.btsdiet@inst-jasc.fr**) Mr DEDECQ
Responsables section BTS Esthétique (**referent.btsest@inst-jasc.fr**) Mr LEBLANC

Standard :	03 27 53 60 30
Absences, retards :	03 27 53 60 35
Comptabilité :	03 27 53 60 34
CROUS / Transport / BTS :	03 27 53 60 32

Notre site Internet : «**www.institutionsaintejeannedarc.fr** »

157 rue de l'Hôtel de ville
BP 20069
59620 AULNOYE-AYMERIES

directionj.arc@inst-jasc.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram

BTS MECP 2

PLANNING ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

	SEPTEMBRE 2023			OCTOBRE 2023			NOVEMBRE 2023			DECEMBRE 2023			JANVIER 2024			FEVRIER 2024			MARS 2024			AVRIL 2024			MAI 2024			JUIN 2024			JUILLET 2024			AOUT 2024			
		A	B		A	B		A	B		A	B		A	B		A	B		A	B		A	B		A	B		A	B		A	B		A	B	
	1 V			1 D			1 M			1 V			1 L			1 J			1 V			1 L			1 M			1 S			1 L			1 J			L
	2 S			2 L			2 J			2 S			2 M			2 V	RPP Col/Lyc		2 S			2 M			2 J			2 D			2 M			2 V			M
	3 D			3 M			3 V			3 D			3 M			3 S			3 D			3 M			3 V			3 L			3 M			3 S			M
	4 L	Rentrée 14H		4 M			4 S			4 L			4 J			4 D			4 L			4 J			4 S			4 M			4 J			4 D			J
	5 M			5 J	RPP 6ème		5 D			5 M			5 V			5 L			5 M			5 V			5 D			5 M			5 V			5 L			V
	6 M			6 V	RPP 2nd CAP		6 L			6 M			6 S			6 M			6 M			6 S			6 L			6 J			6 S			6 M			S
	7 J	Photos		7 S			7 M			7 J			7 D			7 M			7 J			7 D			7 M			7 V			7 D			7 M			
	8 V			8 D			8 M			8 V	Demi Jour Pedag		8 L			8 J			8 V			8 L			8 M			8 S			8 L			8 J			
	9 S			9 L			9 J	Salon VA		9 S			9 M			9 V			9 S			9 M			9 J			9 D			9 M			9 V			
	10 D			10 M			10 V			10 D			10 M			10 S			10 D			10 M			10 V			10 L			10 M			10 S			
	11 L			11 M			11 S			11 L			11 J			11 D			11 L			11 J			11 S			11 M			11 J			11 D			
	12 M			12 J			12 D			12 M			12 V			12 L	Demi Jour Pedag		12 M			12 V			12 D			12 M			12 V			12 L			
	13 M			13 V	RPP Col/Lyc		13 L			13 M			13 S			13 M			13 M			13 S			13 L			13 J			13 S			13 M			
	14 J			14 S			14 M			14 J			14 D			14 M			14 J			14 D			14 M			14 V			14 D			14 M			
	15 V			15 D			15 M			15 V	RPP BTS		15 L			15 J			15 V			15 L	CCF		15 M			15 S			15 L			15 J			
	16 S			16 L			16 J			16 S			16 M			16 V			16 S	JPO 2		16 M			16 J			16 D			16 M			16 V			
	17 D			17 M			17 V			17 D			17 M			17 S			17 D			17 M			17 V			17 L			17 M			17 S			
	18 L			18 M			18 S			18 L			18 J	Salon Lille		18 D			18 L	BTS 2	Blanc	18 J			18 S			18 M			18 J			18 D			
	19 M			19 J			19 D			19 M			19 V	Salon Lille		19 L			19 M			19 V			19 D			19 M			19 V			19 L			
	20 M			20 V			20 L			20 M			20 S	Salon Lille		20 M			20 M			20 S			20 L			20 J			20 S			20 M			
	21 J			21 S			21 M			21 J			21 D			21 M			21 J			21 D			21 M			21 V			21 D			21 M			
	22 V			22 D			22 M			22 V			22 L			22 J			22 V	RDV Saveurs		22 L			22 M			22 S			22 L			22 J			
	23 S			23 L			23 J			23 S			23 M			23 V			23 S	RDV Saveurs		23 M			23 J			23 D			23 M			23 V			
	24 D			24 M			24 V			24 D			24 M			24 S			24 D	RDV Saveurs		24 M			24 V			24 L			24 M			24 S			
	25 L			25 M			25 S			25 L			25 J			25 D			25 L			25 J			25 S			25 M			25 J			25 D			
	26 M			26 J			26 D			26 M			26 V			26 L			26 M			26 V			26 D			26 M			26 V			26 L			
	27 M			27 V			27 L			27 M			27 S	JPO 1		27 M			27 M			27 S			27 L			27 J			27 S			27 M			
	28 J			28 S			28 M			28 J			28 D			28 M			28 J			28 D			28 M			28 V			28 D			28 M			
	29 V			29 D			29 M			29 V			29 L			29 J			29 V			29 L			29 M			29 S			29 L			29 J			
	30 S			30 L			30 J			30 S			30 M						30 S			30 M			30 J			30 D			30 M			30 V			
				31 M						31 D			31 M						31 D						31 V						31 M			31 S			
TOTAL		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	

		BTS blanc / CCF
		Stage

Tableau organisation rentrée BTS 2023/2024

Début des cours le mardi 05/09/2023 selon EDT (Emploi du Temps) remis par le Professeur principal le jour de la rentrée

	Classes	Dates et horaires	Salles	Professeurs principaux
TOURISME	TO 1ère année	04/09 de 9h à 12h	D 21	R Debrauwer
	TO 2ème année	04/09 de 14h à 17h	D 11	R Debrauwer
HOTELLERIE				
	MHR 1	04/09 de 9h00 à 12h	D 11	D Lesnes
	MHR 2ème année	11/09 de 10h à 12h00	D 21	D Lesnes
METIERS DE L'ESTHETIQUE, COSMETIQUE ET PARFUMERIE	MECP 1ère année	04/09 9h à 12h	A 11	A Leblanc
	MECP 2ème année	04/09 de 14h à 17h	A 12	A Leblanc
DIETETIQUE	DIET 1ère année	04/09 de 9h à 12h	A 21	D Dedecq
	DIET 2ème année	04/09 de 14h à 17h	A 31	D Dedecq

Richard Fétré
Chef d'établissement

IMPORTANT

1) INFORMATIONS SUR LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

Que vous soyez étudiant de 1ère ou 2ème année, la procédure est la même : il faut constituer un Dossier Social Etudiant (DSE) via le site web du Crous de Lille (www.crous-lille.fr)

Dès validation des informations que vous avez fournies, le Crous vous adresse par courriel une notification conditionnelle indiquant la décision d'attribution ou de refus d'attribution de votre bourse. Cette décision vous parviendra d'autant plus rapidement que vous aurez transmis au Crous un dossier complet dans les délais impartis.

Lors de votre inscription, il convient de remettre la notification provisoire d'attribution de bourses complet (recto/verso) à votre établissement d'enseignement supérieur.

CONSULTEZ REGULIEREMENT VOTRE MESSAGERIE ELECTRONIQUE !

Dès la rentrée, nous validons définitivement votre dossier grâce à la remise de votre avis, via SCOLA (application du CROUS) votre présence au sein de notre établissement. Cette déclaration sur SCOLA par l'établissement scolaire engendrera le paiement des bourses par le CROUS. Une notification définitive vous sera envoyée par courriel.

La non transmission ou la transmission tardive de votre avis à l'établissement retardera l'instruction de votre demande ainsi que, le cas échéant, le paiement de la bourse.

Merci de contacter : Sylvie GABEZ – 03 27 53 60 32

secretariatdirection@inst-jasc.fr

---

2) DOSSIERS AMENAGEMENTS PARTICULIERS : MDPH, PAP, PAI, GEVASCO…

Si vous disposez actuellement d'un dossier MDPH, d'un PAP, GEVASCO, PAI ou souhaitez le mettre en place pour la rentrée scolaire 2023/2024, le renouveler. **Merci de contacter rapidement M PARENT** à l'adresse ci-dessous :

cpe@inst-jasc.fr

Sans prévenance par mail à l'adresse ci-dessus au plus tard le 15/09, **l'établissement décline toute responsabilité pour la mise en place de ces aménagements pendant la scolarité ou pour les examens.**

Dans le cadre d'un **PAP,** il faut **prévoir pour la rentrée un bilan orthophonique et psychologique récents** (dorénavant **obligatoire** pour toute demande).

R FETRE

Chef d'établissement

Document obligatoire à rendre le jour de la rentrée au professeur principal

FICHE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES BTS POUR L'ANNEE 2023/2024

ETUDIANTS :

Classe : ..... N° Sécurité Sociale de l'Etudiant : .....

NOM + PRENOM : .....

Age : ..... Date de naissance : .....

N° téléphone portable : ..... Régime : .....

Adresse mail : .....

Adresse postale (si différente des parents) : .....

.....

Etes-vous boursier (e) ? si oui indiquer l'échelon : .....

Années	Etablissements fréquentés	Formations	Diplômes
2022/2023			
2021/2022			

Moyen de locomotion pour venir au lycée : .....

Avez-vous un emploi en dehors de vos études pour l'année 2023/2024 : .....

Informations complémentaires (problème de santé, situation familiale...) : .....

.....

Aménagements particuliers (PAP, MDPH, PAI) : .....

.....

PARENTS :

	MERE	PERE
N° téléphone portable		
Adresse mail		
Adresse postale		
Profession		

CLASSE : ..... NOM ET PRENOM : .....

REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE JEANNE D'ARC

BTS MAN, MHR, MECP, TOURISME, DIETETIQUE - ANNEE 2023 – 2024

Etre étudiant(e), c'est avoir choisi librement sa vie et, par conséquent, s'investir dans son travail. Ceci n'est possible que si je respecte un certain nombre de principes :

1. Respecter les autres et être attentif (ve) à chacun.

2. Entrer et sortir de l'établissement aux heures d'ouverture de la grille, même pour CCF, examens blancs…

3. Avoir une tenue vestimentaire sobre et correcte à l'intérieur de l'établissement.

SONT ABSOLUMENT INTERDITS : jeans troués, leggings, shorts, voile, mini-jupes, cuissardes, crop tops.

Robes et jupes d'une longueur acceptable dans un cadre professionnel pour l'ensemble des cours.

Les piercings et tatouages doivent être non apparents.

Lors des ateliers de professionnalisation, AP, TPP, TP les tenues professionnelles suivantes sont obligatoires :

Garçons : costume, chemise, cravate ou nœud papillon et chaussures de ville (tous types de baskets interdites)

Filles : tailleur pantalon, jupe ou robe au genou, haut élégant et chaussures de ville (tous types de baskets interdites)

En pratique (cuisine, laboratoire, salon d'esthétique, restauration...) avoir sa tenue professionnelle complète et respecter les règles d'hygiène propres à son futur métier (cheveux propres et attachés, pas de bijoux.....)

EN CAS DE NON RESPECT, L'ETABLISSEMENT SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE UN ELEVE POUR UNE JOURNEE, VOIRE PLUS EN CAS DE RECIDIVE.

4. Respecter toutes les infrastructures mises à disposition (locaux, matériels…) et laisser un local propre et rangé après toute utilisation. Salle de classe non accessible pendant les récréations.

IMPORTANT : AUCUN REPAS, AUCUNE BOISSON NE PEUVENT ETRE PRIS DANS LES SALLES DE COURS.

5. Etre présent(e) à tous les DS ou les examens blancs :

- Arriver 10 minutes avant le début de l'épreuve et rester jusqu'à la fin (pas de sortie anticipée)
- Ranger au fond de la salle sacs, cartables, trousses, portables (celui- ci est strictement interdit, même pour regarder l'heure)
- Signer la feuille de présence et respecter sa place sur le plan
- Avoir une calculatrice de type collège ou programmable avec un mode examen

IMPORTANT : TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL OU ADMINISTRATIF SERA SANCTIONNEE PAR UN ZERO IRREVERSIBLE. Ce justificatif doit être envoyé sur ECOLEDIRECTE dans les 48h suivant l'absence à l'ensemble des professeurs avant de le déposer au bureau de la vie scolaire. En cas de non respect de ce délai, le « 0 » sera maintenu.

6. Etre seul responsable de son inscription à l'examen ainsi que de la remise de tout document obligatoire dans les délais (rapport, note de synthèse, documents administratifs…) et de ses bulletins **(aucun duplicata délivré).**

IMPORTANT : TOUS LES DOSSIERS, DOCUMENTS, CERTIFICATS ET RAPPORTS EXIGES POUR L'EXAMEN SONT A LA CHARGE DE L'ETUDIANT(E) ET AUCUN DUPLICATA NE SERA DONNE.

7. Participer obligatoirement aux sorties, voyages, actions et interventions organisées par l'établissement. **Avoir une attitude professionnelle** défendant ainsi sa future insertion dans le monde de l'entreprise. Lors de ces manifestations, le port du tailleur ou du costume sombre est obligatoire. L'affectation des étudiants ne peut être modifiée sans accord de la direction.

8. Etre assidu(e)et ponctuel(le) à tous les cours. De ce fait :

- **Toute absence devra être justifiée dès la première heure, le jour du retour, par un certificat médical pour un problème de santé ou un courrier précis et circonstancié pour un problème personnel.**
- **Toute sortie anticipée devra être validée par écrit par M PARENT (CPE) sur le document prévu à cet effet.**
- **En cas de retard, l'étudiant(e) ne pourra se présenter qu'à l'heure suivante.**

9. Pratiquer une recherche active de stage dans les délais et selon la procédure imposée par l'équipe pédagogique.

10. Savoir que le CROUS vérifie régulièrement l'assiduité et prend des sanctions (suppression des bourses, des allocations, des remboursements…)

11. Savoir que l'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les cours. En cas d'utilisation, le professeur peut le confisquer.

12. Savoir que l'usage de l'ordinateur portable personnel est autorisé pour la prise de cours mais il est interdit de recharger celui-ci dans les salles de cours.

13.Consulter et utiliser régulièrement ProNote grâce aux codes remis en septembre pour accéder aux notes, cahier de texte, messagerie, ENT, emploi du temps de la semaine suivante et informations via la messagerie.

14. Avertir son professeur principal et M PARENT (responsable des aménagements) pour le 15/09 au plus tard des aménagements particuliers (MDPH, PAP, PAI...).

Sans prévenance, l'établissement décline toute responsabilité pour la mise en place de ces aménagements pendant la scolarité ou pour les examens.

15. Fumer dans l'établissement est strictement interdit. Sorties possibles pour fumer aux récréations de 10h et 15h45 devant l'entrée principale de l'établissement.

16. ATTENTION : En cas de perte, de disparition de téléphone, d'ordinateur portable ou autre effet personnel, l'établissement décline toute responsabilité.

***Pris connaissance le*.....*à*.....**

Signature de l'étudiant(e) Signature du responsable légal

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE DONT UN EXEMPLAIRE SIGNE A RENDRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL A LA PRE-RENTREE